

**LISTE D'APTITUDE A
L'INTEGRATION DANS LE CORPS
DES PROFESSEURS DES ECOLES**

RENTREE 2019

CALENDRIER

Le serveur SIAP permettant aux instituteurs de s'inscrire sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs des écoles n'est pas en service actuellement. Les candidatures « papiers » doivent être adressées à la DRHM.

• **30 avril 2019**

Date limite d'arrivée des candidatures datées, signées

par voie directe à la Direction académique (DRHM - bureau 273) accompagnées, le cas échéant, de la copie des diplômes universitaires ou professionnels.

PROCEDURE

Vous devez adresser un courrier de candidature manuscrit à la DRHM – bureau 273 pour le 30 avril 2019 au plus tard.

La copie des diplômes universitaires ou professionnels doivent être joints.

Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne seront pas examinées.

Remarque importante :

Si vous ne totalisez pas 15 années de service effectif catégorie B au 1^{er} septembre 2019 (classement en service actif) et que vous êtes inscrit sur la liste d'aptitude à l'intégration dans le corps des professeurs des écoles pour la rentrée 2019, vous ne pourrez pas bénéficier d'un départ à la retraite attaché à la qualité d'instituteur.

**Division des ressources
humaines et des moyens
du 1^{er} degré**

Gestion collective

Affaire suivie par
Michèle MERCIER

Téléphone
01 45 17 60 35

Mél.
Michele.mercier
@ac-creteil.fr

**Immeuble
le Saint-Simon
68, av. du général
de Gaulle
94011 Créteil cedex**